



Compte-rendu du Comité de territoire

PTGE Seugne

Vendredi 5 juillet 2024, de 14h à 16h

Salle des fêtes de Marignac (17800)

Document annexe : diaporama

Objectif de la réunion

- A. Retour sur les fiches thématiques
- B. Retour sur les niveaux d'ambitions choisis lors du dernier Comité de territoire (COTER)
- C. Présentation de l'ébauche du programme d'actions

Participants (20)

PARTICIPANTS	STRUCTURE
BAZUS Jennifer	DDTM 17
BÉRACOCHEA Clément	SYRES 17
BROUSSEY Manuella	AEAG
CAPPÉ Rémy	CDC Haute Saintonge
COCHERIL Hélène	EPTB Charente
DE ROFFIGNAC Françoise	SYRES 17
DOUMERET Fabien	SYMBAS
GERVREAU Didier	SYMBAS
GOUJON Michaël	Eau 17
LACHAISE Anaël	SYMBAS
MARIDET Élisabeth	OFB 17
MERRIEN Hugo	AEAG
PICHODOU Kristell	CD 17
POMMIER Valentin	OUGC
POUSSIN Fabien	SYRES 17
PUGEAUX Nicolas	NACA
RAVET Pierre-Jean	SYMBAS
ROUET Marie	FDAAPPMA 17
SIROT Baptiste	EPTB Charente
TALLERIE Sammie	EPTB Charente

Compte-rendu – Relevé de décision

A. Retour sur les fiches thématiques

Liste des fiches thématiques :

Leviers	Titre des fiches thématiques
Sobriété et optimisation des usages de l'eau	Sobriété sur l'eau potable
	Sensibiliser et développer les économies d'eau dans le secteur du tourisme
	Réutilisation des eaux usées traitées
	Mise en conformité des forages agricoles
	Efficience et optimisation de l'irrigation
	Sobriété en eau des usages industriels
Solutions Fondées sur la Nature	Restauration et préservation des zones humides
	Restauration hydromorphologique des cours d'eau
	Désimperméabilisation et renaturation des sols
	Gestion du drainage en milieu rurale
	Aménagements d'hydraulique douce
Transition agroécologique	Développement de filières et changements de pratiques
	Diagnostics d'exploitation et agroenvironnementaux
Stockage	Stockage multi-usages
	Plans d'eau existants
Gestion	Gestion du bassin de la Seugne

Plusieurs acteurs ont émis des remarques en amont de la réunion : CD 17, CDA de Saintes, FNE NA, SYMBAS. Elles relèvent de précisions ou de modifications mineures, sur les localisations, les maîtres d'ouvrages ou encore les partenaires techniques. Elles sont prises directement en compte dans le rapport de stratégie.

Autres remarques :

- Les symboles des gains quantitatifs utilisés pour les niveaux d'ambition se lisent par fiche. Il était trop complexe de comparer les fiches entre elles surtout avec celles dont les leviers ne sont pas quantifiables
- 2 ajouts sont proposés dans la fiche thématique « Aménagement des versants » :
 - o Dans les freins : Temps de croissance des plants afin d'être fonctionnels
 - o Dans les vigilances : Sensibilisation sur l'entretien et l'emprise des haies

B. Retour sur les niveaux d'ambitions choisis lors du dernier Comité de Territoire

Au dernier Comité de territoire les membres se sont positionnés sur un niveau d'ambition. Les résultats de ces choix ainsi que l'estimation des gains quantitatifs associés ont été présentés quand cela est possible (cf. diaporama). Il est rappelé que ces gains sont des estimations, des ordres de grandeur et des valeurs à prendre en relatif.

Principales réactions/remarques du COTER :

- La consommation en eau du tourisme a été calculée en prenant en compte la part imputable au tourisme sur l'ensemble du volume AEP, soit 5,7 % sur le bassin (pics de consommation estivale).
- Une partie des volumes industriels proviennent du volume AEP. Il serait intéressant de déterminer qui sont les gros consommateurs industriels comme effectué pour l'usage AEP.
- Besoin d'harmoniser l'échelle de calcul des gains pour le levier sobriété (même période) pour faciliter les comparaisons. Voir si un tableau récapitulatif présentant les gains annuels et à l'étiage serait possible.
- A l'heure actuel, il est difficile de quantifier les gains pouvant être réalisés par la mise aux normes des forages mal conçus. A la suite des travaux (prévue fin 2024), une ventilation des volumes (prélèvement en nappe libre ou captive) s'opérera par Eau 17. Il faudra étudier l'extension du périmètre et son intégration dans la démarche PTGE.
- L'évaluation des gains quantitatifs de certaines thématiques sont difficilement appréciables, telles que dans les volets SFN ou Transition agroécologique.
- Pour les actions de transition agroécologique, une organisation avec les autres programmes en cours sur le territoire est nécessaire pour être complémentaire (Re-Sources).
- Revoir le calcul des plans d'eau pour évaluer les gains quantitatifs lors d'effacement. Il est précisé que la mise en conformité des plans d'eau comprend la mise aux normes des débits réservés ou leur effacement (cas-par-cas).
- La gestion du bassin de la Seugne décline 2 actions : « Définir/évaluer les indicateurs de gestion » et « la gestion des ouvrages ».

C. Présentation de l'ébauche du programme d'actions

Cette dernière partie présente l'ébauche du programme d'actions du PTGE Seugne. Pour chaque action sont indiquées le titre de l'action, les détails de cette action et les maîtres d'ouvrages/partenaires identifiés.

Les apports mineurs sont intégrés directement dans le rapport stratégique.

Principales réactions/remarques du COTER :

- Action sur la mise en conformité les forages agricoles : Discuter pour porter cette action sur les forages du département de la Charente.
- Action sur l'efficacité et l'optimisation de l'eau d'irrigation : Regarder les financements FranceAgriMer (financement ouvert pour le goutte-à-goutte) qui priorise les secteurs à enjeux type PTGE.
- Action des diagnostics agricoles : Par retours d'expérience des acteurs du territoire, il est relevé que c'est une action difficile à mettre en place

- Sur l'ensemble du programme d'actions, une vigilance est à avoir au niveau des moyens humains et financiers ainsi que des programmes déjà mis en place sur le territoire (éviter les doublons). Les ambitions sont fortes car le territoire est à forts enjeux eau (PTGE/quantité, Re-Sources/qualité...), permettant d'accompagner financièrement les actions (appels à projets, aides AEAG, Région NA...).

Échéances à venir :

- Rédaction du programme d'action durant l'été
- Envoi du rapport stratégique et du programme d'actions au moins 3 semaines avant le prochain Coter
- Objectif du prochain COTER : Validation du programme d'actions du PTGE Seugne